

Extrait du Procès-verbal des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 05 mars 2020 à 19h00

Le 05 mars 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

**Etaient présent(e)s :** M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Broutecele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 17, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Frankie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

**Avaient procuration :** M. Michel Dehaene procuration à M. Catteau  
M. Claude Beve procuration à M. Philippe Mahieu  
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert  
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Frankie Verwaerde jusqu'au point 16

**Absente :** Mme Sophie Caron

**Absents excusés :** Mme Doriane Jorisse,  
Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine Goedgebuer

**Développement économique : ATPE – Subvention à l'EURL Défi Elec sur la commune de SAILLY-SUR-LA-LYS.**

*Le Vice-Président expose au conseil :*

Par délibération du 27 mars 2019, le conseil communautaire a acté le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL.

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'EURL Défi Elec, créée le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Cette entreprise, dirigée par Monsieur VENDEVILLE Philippe, est spécialisée dans les travaux et installations électriques.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaire	60 000.00€	80 000.00€	104 000.00€
Rémunération du dirigeant	0.00€	0.00€	22 800.00€
Charges sociales du dirigeant	0.00€	1 126.00€	12 481.00€
Capacité d'autofinancement	15 245.00€	25 266.00€	7 608.00€
Remboursement d'emprunt	10 636.00€	6 444.00€	6 444.00€
Capacité d'autofinancement Nette	4 609.00€	18 822.00€	1 164.00€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur l'achat d'un fourgon et d'outillages.

	Montant HT
Fourgon Ford neuf	20 528.67€
Fournitures – Sanelec	3 991.71€
Perforateur burineur – Max Outil	232.06€
<b>TOTAL</b>	<b>24 752.44€</b>

L'aide de la CCFL a été fixée à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle).

L'EURL Défi Elec a un capital de 5 000€. L'aide pourrait donc être au maximum de 5 000€.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil d' :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 5 000 euros maximum à la l'EURL Défi Elec à réception des pièces justificatives ;
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l'EURL Défi Elec et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

